

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTE :**Pour : 22****Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2/2021**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : trois mars deux mille vingt et unLe **23 MARS 2021****Date de la séance du Comité syndical :** dix mars deux mille vingt et un

Bureau du courrier

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,

M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme Nelly DAUDÉ, Mme Monique DELAGRANGE, Mme Régine DOUSSIÈRE, M. Georges ESCALIÉ, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Éric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. Benoît REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, Mme Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Mme Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme Séverine DEVALS (Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Stéphane CHATAIGNIER (EDF), M. Florian BONIELLO (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ITIER**OBJET : Convention de partenariat avec EDF**

EDF exploite de nombreux aménagements hydroélectriques dans la vallée du *Lot* en qualité de concessionnaire, conformément aux cahiers des charges de concession de ces aménagements.

Consciente de l'importance de la gestion des milieux aquatiques et des actions poursuivies par le Syndicat, et soucieuse d'intégrer au mieux les aménagements qu'elle exploite pour le compte de l'État dans leur environnement, EDF a souhaité poursuivre sa dynamique de collaboration avec le Syndicat mixte Lot Dourdou, dans la continuité de la convention précédente de partenariat 2014-2018.

Le Syndicat et EDF souhaitent établir ce partenariat à travers les actions du SAGE et du Contrat de rivière *Lot amont*, et des Plans Pluriannuels de Gestion.

Les moyens dédiés à ce partenariat pourront être de différentes natures :

- techniques : prestation d'experts EDF, fourniture de données,...
- d'étude : sollicitation d'expert ou d'organismes spécialisés,
- financiers : cofinancement de travaux réalisés en commun.

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont prioritairement issues des axes précédemment décrits. Toutefois, il peut être envisagé, avec l'accord des deux parties, l'instruction de dossiers spécifiques ne figurant pas dans ces orientations.

Les actions seront présentées et retenues chaque année par un comité de pilotage constitué des représentants du Syndicat et d'EDF (Président, Directeurs, Délégué territorial, élus, experts et techniciens compétents) et validées par la signature du Président du Syndicat et du Directeur d'EDF Hydro Lot-Truyère.

Ainsi, il est proposé :

- D'autoriser le Président du Syndicat mixte Lot Dourdou à signer cette Convention de partenariat avec EDF pour la période 2021-2023,

Paraphe :

E

page n° - 2 -

- De prévoir les recettes inhérentes à ce partenariat au budget du Syndicat.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président du Syndicat mixte Lot Dourdou à signer cette Convention de partenariat avec EDF pour la période 2021-2023,
- **PRÉVOIT** les recettes inhérentes à ce partenariat au budget du Syndicat.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 23 mars 2021

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 23 mars 2021

Le Président,

Éric PICARD



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 23 MARS 2021

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr